



**Arrêté DRCL/BI n° 2020-127 du portant dissolution du
Syndicat intercommunal de collecte et de traitement
des ordures et des déchets (SICTOD)
de la région nord-est Anjou**

**Le Préfet de Maine-et-Loire,
chevalier de la Légion d'Honneur,
chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-26, L. 5212-33 et L. 5711-1 ;

Vu le décret du Président de la République du 28 octobre 2020 portant nomination de M. Pierre ORY en qualité de préfet de Maine-et-Loire ;

Vu l'arrêté SG/MPCC n° 2020-039 du 23 novembre 2020 portant délégation de signature à Mme Magali DAVERTON, secrétaire générale de la préfecture ;

Vu l'arrêté préfectoral D3-93 n° 44 du 20 janvier 1993 modifié, portant création du syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures et des déchets (SICTOD) de la région nord-est Anjou ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BI n° 2019-174 du 19 décembre 2019 mettant fin aux compétences du syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures et déchets de la région Nord-Est Anjou au 31 décembre 2019 ;

Vu les délibérations du 30 janvier 2020 du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire et du 6 février 2020 du bureau du conseil communautaire de la communauté de communes Baugeois vallée s'accordant sur la clé de répartition, sur le transfert des biens, sur la ventilation de l'excédent et sur la répartition finale de l'actif ;

Vu la délibération du comité syndical du 9 mars 2020 du syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures et déchets de la région Nord-Est Anjou approuvant les comptes de gestion et administratif 2019 ;

Vu le compte de gestion 2020 du syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures et déchets de la région Nord-Est Anjou établi par le comptable le 26 octobre 2020 ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

ARRÊTE :

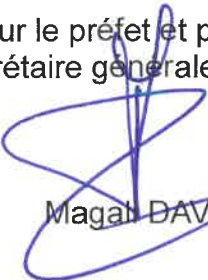
Article 1er. – Le syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures et des déchets (SICTOD) de la région nord-est Anjou est dissous à la date du 31 décembre 2020.

Article 2. – La répartition des comptes s'effectue conformément à l'annexe jointe au présent arrêté.

Article 3. – La secrétaire générale de la préfecture, le sous-préfet de Saumur, le directeur départemental des finances publiques et les présidents du syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures et des déchets (SICTOD) de la région nord-est Anjou, de la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire, de la communauté de communes Baugeois Vallée, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Maine-et-Loire.

Fait à Angers, le 18 décembre 2020

Pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale de la préfecture,



Magali DAVERTON

Reprise des balances comptables suite à dissolution du SICTOD Nord Est Anjou

		Budget source		Budgets cibles			
				C. C. Baugeois Vallée		C. A. Saumur Val de Loire	
Numéro compte	Libellé compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotation		275 002,87 €		204 643,25 €		70 359,62 €
10222	FCTVA		248 052,63 €		184 588,24 €		63 464,39 €
1027	Mise à disposition chez le bénéficiaire		84 009,59 €		84 009,59 €		
1068	Excédit de fonctionnement capitalisé		653 873,49 €		460 688,63 €		193 184,86 €
110	Report à nouveau solde créditeur		112 300,57 €		81 979,42 €		30 321,15 €
1327	Budget communautaire fonds structurels		20 025,70 €		14 902,11 €		5 123,59 €
1328	Autres		2 144,91 €		1 596,13 €		548,78 €
1387	Autres subv invest non transf bc ts		80 102,81 €		59 608,47 €		20 494,34 €
192	Plus ou moins-values cessions immo	1 024 627,94 €		762 476,37 €		262 151,57 €	
193	Autres neutralisations et régularisation	18 615,73 €		13 852,88 €		4 762,85 €	
2031	Frais d'études	10 605,00 €		10 605,00 €			
2152	Installations de voirie	752,64 €		752,64 €			
21571	Mat outill voirie mat roulant	322 253,23 €		322 253,23 €			
21578	Autre mat et outillage de voirie	198 718,01 €		152 914,88 €		45 803,13 €	
2158	Autres instal mat outill tech	770,35 €		770,35 €			
21718	Autres terrains	7 794,47 €		7 794,47 €			
21735	IGAAC constructions	145 376,58 €		145 376,58 €			
21757	Mat et outillage de voirie	1 357,46 €		1 357,46 €			
281571	Mat roulant		305 358,49 €		305 358,49 €		
281578	Amort autre mat outillage de voirie		73 090,72 €		61 130,46 €		11 960,26 €
28158	Autres instal mat outill tech		770,35 €		770,35 €		
281735	Instal gales agencnt amégts const		85 331,63 €		85 331,63 €		
281757	Amort mat outillage voirie		1 357,46 €		1 357,46 €		
40471	Fournis immob - retenues de garantie		6 267,20 €		6 267,20 €		
4111	Redevables - amiable	29,70 €		29,70 €			
515	Compte au trésor	216 787,31 €		134 047,87 €		82 739,44 €	